

Compte rendu de **Alexandre FRANÇOIS**
(LACITO-CNRS)
paru dans le *Bulletin de la Société de Linguistique*,
t.xcviii-II (2003-II), pp.378-384.

Lazard, Gilbert et Peltzer, Louise. 2000. *Structure de la langue tahitienne*.
Collection Langues et Cultures du Pacifique. Société des Études Linguistiques et
Anthropologiques de France 391. Paris, Peeters. 258 pp.

Le tahitien, langue de Tahiti et des îles de la Société, est parlé par les deux tiers des 220 000 habitants de la Polynésie Française. Même s'il a été déclaré, depuis 1980, langue officielle de ce territoire d'Outre-Mer aux côtés du français, il demeure aujourd'hui fragilisé par la langue coloniale, dans les domaines de l'administration, de l'enseignement ou des médias. Ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur dans le gouvernement de Polynésie Française, Louise Peltzer s'est donné pour mission, depuis de nombreuses années, de défendre et illustrer sa langue maternelle : elle s'attache aussi bien à la promouvoir auprès des Tahitiens eux-mêmes – à travers son enseignement à l'Université de Polynésie Française, ou son engagement dans l'Académie Tahitienne – qu'à la faire connaître au reste du monde.

L'ouvrage qui nous est ici proposé a été écrit en collaboration avec Gilbert Lazard, typologue, spécialiste des questions de syntaxe et d'actance. Il résulte de cette rencontre une description de la langue tahitienne, abordée plus particulièrement sous un angle syntaxique. C'est d'ailleurs là, sans aucun doute, l'approche la plus adéquate pour aborder une langue qui ne présente ni de grandes complexités phonologiques (avec ses neuf consonnes, ses cinq voyelles longues et brèves, et ses syllabes ouvertes, le tahitien figure même, à cet égard, parmi les langues les plus simples au monde) ni de morphologie grammaticale notable.

Ce parti pris syntaxique est à la source d'un choix original concernant le plan même de l'ouvrage. Alors que la plupart des grammaires fonctionnent traditionnellement par construction progressive, des unités les plus petites (phonème, morphème) vers les plus grandes (phrase simple, puis complexe), cette *Structure de la langue tahitienne* renverse délibérément la démarche. Si l'on excepte une note liminaire de phonologie (p.15), la première partie "LA PHRASE" (pp. 19-120) présente d'emblée les principaux constituants syntaxiques de l'énoncé, les huit différentes sortes de prédicats (prédicats verbaux, nominaux, inclusifs, numéraux, prépositionnels, quasi-verbaux, quasi-nominaux, et présentatifs), la négation, le passif, les principes de la subordination, de la coordination et de la parataxe, les modalités discursives. La seconde partie "LES SYNTAGMES" (pp. 121-202) vient ensuite détailler la syntaxe interne des constituants majeurs, en présentant avec plus de précision l'organisation des syntagmes verbaux, quasi-verbaux, nominaux, numéraux, prépositionnels. Enfin, la troisième et dernière partie "MORPHOLOGIE, CLASSES DE MOTS" (pp. 203-242) examine plus brièvement la morphologie grammaticale et lexicale (affixation, redoublement, composition), pour aborder enfin le problème délicat des catégories de lexèmes.

Ce choix de plan "à rebours" n'est pas dénué d'intérêt. Il permet au lecteur de se familiariser tôt avec la mécanique de l'énoncé (ordre strict VSO, omniprédicativité,

subordination par parataxe, etc.), et ainsi de se laisser entraîner, au fil des exemples, par la petite musique de la langue tahitienne ; il devient alors aisé de saisir intuitivement les enjeux théoriques posés, par exemple, par les questions de classes de mots (nom vs. verbe, particules diverses) abordées plus loin dans l'ouvrage. Néanmoins, cette méthode comporte l'inconvénient d'exposer à des redites : les directionnels et les déictiques sont abordés en première (§ 2.1.1), en deuxième (§ 12.6-7, § 14.5-6), et en troisième parties (§ 20.5) ; la sémantique des marques aspectuelles est répétée en trois vagues, pp. 27-31, pp. 70-74 et pp. 124-142 ; etc. Autre paradoxe de ce choix de plan : la syntaxe complexe des numéraux est détaillée dès les pp. 40-41 (prédicats affirmatifs) et pp. 56-57 (prédicats négatifs), mais il faut attendre les pp. 182-185 pour en décrire les emplois les plus simples, et la p. 210 pour enfin lire la liste des numéraux eux-mêmes. Mais ces petits défauts ne sont que la contrepartie d'un choix d'auteur globalement appréciable ; et si cette présentation dérouté le lecteur habitué à un plan plus traditionnel, celui-ci pourra se reporter aux nombreux renvois à l'intérieur du texte, ainsi qu'aux deux utiles index, des notions grammaticales et des mots tahitiens.

Une propriété essentielle du tahitien, d'ailleurs partagée par la plupart des langues polynésiennes, est d'ignorer tout à fait, au moins formellement, l'opposition verbo-nominale. Il n'est guère de contexte réputé "verbal" qui ne puisse accueillir également un radical "nominal", et inversement. Tout se passe comme si la plupart (la totalité ?) des lexèmes étaient *a priori* compatibles avec toutes les fonctions, toutes les interprétations, tous les contextes. Ainsi, le radical *parau* signifie potentiellement aussi bien 'parole' que 'parler', sans qu'aucune morphologie ne permette de lui assigner une catégorie grammaticale au niveau du lexique ; mais il sera analysé comme un nom s'il se trouve dans un "contexte nominal" (ex. précédé de l'article, *te parau* 'la parole'), comme un verbe dans un "contexte verbal" (ex. précédé d'un aspectuel, *'ua parau X* 'X a parlé').

Pour claire qu'elle soit, cette présentation des faits laisse le lecteur sur sa faim. Assigner *a priori* aux particules aspectuelles le statut de marques "verbales" semble relever du préjugé, de ceux précisément qu'une langue comme le tahitien aurait pu permettre de réviser ; dans d'autres langues, y compris de la même famille océanienne, on peut montrer que les noms sont compatibles avec les marques aspectuelles, sans cesser d'être des noms¹. En tahitien, le problème se pose notamment pour des énoncés comme *'Ua ta'ata* /ASP homme/ 'Il y a du monde !' (p.34), que l'analyse des auteurs conduit, en vertu d'une pétition de principe, à présenter comme une forme verbale. À l'inverse, le raccourci qui fait de "l'article" *te* une marque de nominalité, même s'il n'est pas dénué de fondement, pose également problème ; ainsi, dans la phrase suivante, le lexème *haere* 'aller' conserve le sémantisme et la syntaxe argumentale d'un verbe, alors même que l'article *te* est censé en faire une "forme nominale" :

- (1) *E mea pinepine au i* [TE haere i ni'a i te a'au].
 INCL chose souvent 1SG PP ART aller PP LOC PP ART récif
 'Je vais souvent sur le récif.'
litt. Je suis chose fréquente à [*l'aller* sur le récif]. [p. 38]

Enfin, reste la question des combinaisons entre article et aspectuel, sur le statut

¹ Cf. François, *La sémantique du prédicat en mwotlap (Vanuatu)*. Collection Linguistique de la Société de Linguistique de Paris, 84. Paris, Louvain: Peeters. 2003: 53 sqq.

desquelles les auteurs restent ambigus : faut-il voir un syntagme nominal (cf. *te*) ou bien verbal (cf. *i*) dans la séquence suivante ?

- (2) *te-i haere mai*
 ART-ASP[ACP] aller DIR
 'celui/quelqu'un qui est venu' [p. 23]

L'étiquette de "quasi-nom" proposée par les auteurs n'est guère éclairante sur ce point – pas plus que celle de "quasi-verbe", employée pour d'autres structures.

Au final, l'épineuse question des parties du discours conserve une partie de ses mystères. Ainsi, le lecteur ne sait toujours pas quelle est la nature exacte de *parau* dans un syntagme comme *te parau* 'la parole' : est-ce un verbe, devenu nom commun par dérivation zéro ? Est-ce un nom d'action, un équivalent de notre infinitif ? Le recours à l'argumentation sémantique, que propose par exemple Vonen pour distinguer les verbes des noms en tokelau², est rejeté d'entrée de jeu par Lazard et Peltzer : "il est exclu, par principe, de recourir à la sémantique, qui prête à toutes les dérives" (p.8). Par un louable souci de prudence, leur méthode se restreint donc délibérément à l'analyse distributionnelle : on postule d'abord des contextes "verbaux" vs. "nominaux", puis on identifie les "verbes" et les "noms".

L'incertitude demeure également quant au rôle précis de "l'article" *te* : sa fonction se réduit-elle à signaler que le lexème suivant est un "nom commun" ? ou est-ce la trace d'une véritable opération syntaxique, comme le serait une marque de dérivation ou de relativation ? La notion de "translatif", proposée par Tesnière (1959) et développée par Lemaréchal (1989)³, aurait peut-être aidé à rendre compte des faits : *te* translaterait certains prédicats en un syntagme argumental (?), sans qu'à aucun moment il ne soit nécessaire de faire intervenir, dans cette opération de translation, la notion de "nom". Mais de telles références théoriques sont délibérément absentes de l'ouvrage : les auteurs ont fait le choix – discutable, quoique respectable – de ne décrire le tahitien que "de l'intérieur", sans se rapporter explicitement à des recherches ou des traditions descriptives externes ; ainsi, la bibliographie finale ne cite aucun travail généraliste ou typologique, et ne comporte que quelques titres concernant le tahitien, suivis d'une liste de références sur les autres langues polynésiennes.

Au bout du compte, on aboutit donc à un véritable paradoxe méthodologique : d'un côté, l'opposition verbo-nominale est hâtivement gommée des données – en dépit de certains raisonnements, notamment sémantiques, qui tendent à prouver sa pertinence ; mais de l'autre, elle se trouve réinjectée dans la description de ces mêmes données – alors même que, pour le coup, les termes de "verbal" et "nominal" risquent d'encombrer l'analyse plutôt que de l'aider. La question des catégories syntaxiques demeure donc objet de débat et de recherches, comme le soulignent les auteurs, à juste titre, à la fin de l'ouvrage.

Ces réserves étant faites, il faut admettre que la solution choisie a le mérite de la simplicité et de la cohérence. Elle permet de remettre à plus tard les raffinements, et de

² Vonen, Arnfinn M. 1994. Multifunctionality and Morphology in Tokelau and English. *Nordic Journal of Linguistics* 17-2, 155-178.

³ Cf. Tesnière, Lucien. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck ; et Lemaréchal, Alain. 1989. *Les parties du discours, Syntaxe et sémantique*. Linguistique Nouvelle. Paris: PUF.

progresser sans ambages dans la description structurale de la langue. C'est alors que s'ouvrent, pour le lecteur linguiste, de nouvelles explorations et découvertes, dont nous voudrions donner ici un bref aperçu.

Toujours placé en tête d'énoncé, le syntagme prédicatif (ici entre accolades) consiste souvent en un syntagme "verbal" { aspectuel + lexème }, suivi de son sujet et de ses compléments (sachant, on l'a vu, que ledit lexème pourra correspondre à nos lexèmes verbaux, adjectivaux, nominaux, etc.) :

- (3) {*Tē pō ra*}.
 ASP[*PROG*] nuit DÉI
 'Il commence à faire nuit.'
 (*litt.* Est en train de "nuiter") [p. 130]

Mais s'il est une caractéristique qui transparait bien tout au long de l'ouvrage, c'est la surprenante souplesse avec laquelle le tahitien est également capable de rendre prédicatif, outre les "formes verbales", n'importe quel syntagme, sans nul besoin de copule : syntagme nominal (prédicats équatif et inclusif, sans aspectuel), syntagme prépositionnel, locatif, numéral, possessif, etc.

- (4) {*O te taote*} *te-i haere mai*.
 ID ART docteur ART-ASP[*ACP*] aller DIR
 'C'est le docteur (celui) qui est venu.' [p. 35; ID = 'identificateur']

- (5) {*Nā te ra'atira*} *e parau*.
 PP ART chef ASP[*INAC*] parler
 'C'est le chef qui va parler.'
 (*litt.* C'est *par le chef* qui parlera.) [p. 126]

- (6) {*I te pō*} *te tupapa'u e ha'uti ai*.
 PP ART nuit ART fantôme ASP[*INAC*] jouer ANA
 'C'est *pendant la nuit* que les esprits tourmentent.'
 (*litt.* Les esprits sont *pendant la nuit* qui s'amuse.) [p.126]

- (7) {*A piti atu ra*} *taure'are'a i reva*.
 NUM deux DIR DÉI jeune.homme ASP[*ACP*] partir
 'Cela fait deux jeunes gens qui sont partis.'
 (*lit.* Sont *deux* les jeunes qui sont partis.) [p. 76]

Contrairement aux apparences, qui font ressembler certains de ces syntagmes – comme en (6) – à de simples circonstants thématiques, plusieurs arguments formels confirment qu'il s'agit bien du prédicat : la position initiale d'énoncé ; la présence d'un syntagme sujet à la suite (ex. *te tupapa'u* 'les esprits', sujet syntaxique du prédicat *i te pō*) ; la position de certains modificateurs immédiatement à droite de la tête prédicative – comme les directionnels et déictiques de (7), sur le modèle de (3). Par ailleurs, la séquence

prédicat-sujet est souvent suivie d'une proposition subordonnée, par exemple relative. Construite en parataxe avec le prédicat principal, cette proposition est marquée comme subordonnée par sa position non-initiale d'énoncé, par la présence d'un anaphorique résomptif [*ai* en (6)] et par le paradigme restreint des aspectuels compatibles avec cette position : on y trouve l'accompli *i* ou l'inaccompli *e*, mais jamais le parfait '*ua* ou le progressif *tē* (les auteurs en proposent une interprétation très éclairante p. 135). Rouage central de la grammaire du tahitien, ce mécanisme syntaxique complexe donne au locuteur le loisir de toujours faire coïncider prédicat et élément rhématique, avec une constance et une élégance admirables.

Grâce, notamment, au plan adopté par les auteurs (qui va de la macro- à la micro-syntaxe), cette description grammaticale rend lumineuse la logique de l'énoncé tahitien. En faisant transparaître la structure de la langue, pour ainsi dire, en filigrane derrière chaque exemple, elle remplit parfaitement la mission annoncée par son titre. Malheureusement, l'analyse sémantique de détail n'est pas toujours à la hauteur de cette clarté syntaxique globale, et c'est parfois au lecteur que revient la tâche de deviner l'interprétation la plus vraisemblable pour certains phénomènes décrits. Ainsi, comment faut-il comprendre l'usage des déictiques *nei*, *na* ou *ra* dans la construction de l'aspect progressif (p. 129) ? Comment se fait-il que le même marqueur de parfait '*ua* marque l'accompli avec les procès téléiques, l'inaccompli avec les atéliques, et le passé narratif si le verbe est combiné à un directionnel (p. 133-134) ? Selon quels mécanismes sémantiques le morphème '*a* marque-t-il à la fois l'aspect inceptif, l'injonction et l'hypothèse (p. 136) ? Et pourquoi la combinaison {prédicat assertif + prédicat sans aspectuel + anaphorique *ai*} déclenche-t-elle une "nuance concessive" (p. 73) ? Les auteurs s'abstiennent trop souvent de développer de telles problématiques sémantiques, préférant adopter une démarche essentiellement descriptive.

Ceci étant dit, les auteurs sont eux-mêmes conscients que leur ouvrage ne constitue "qu'une étape dans l'exploration de la langue tahitienne" (p. 11), et qu'il reste matière à beaucoup d'études de détail. S'agissant d'une langue encore mal connue, une description formelle exacte, fût-elle dépourvue de grandes ambitions du côté de l'interprétation sémantique, est toujours appréciable.

Si cette description grammaticale réussit malgré tout à remplir ses promesses, c'est sans doute grâce à l'abondance et la qualité des exemples cités. Il s'agit d'énoncés naturels et vivants, issus tantôt de corpus littéraires, tantôt de la compétence personnelle de L. Peltzer. Leur nombre est impressionnant : plus d'un millier d'exemples numérotés – sans compter les autres – soit une moyenne de six exemples par page, souvent longs (étendus sur 2 à 3 lignes) et complexes. À dire vrai, les auteurs ne citent guère de morphème ou de structure grammaticale sans les faire suivre systématiquement d'au moins deux ou trois exemples éclairants, souvent davantage. Cette richesse illustrative est un atout majeur du livre : combien de descriptions se contentent de phrases simplistes, artificielles, forgées par le grammairien aux seules fins de la démonstration, sans souci aucun d'idiomaticité ! Ici, le lecteur a au contraire le sentiment gratifiant d'être plongé dans la langue tahitienne telle qu'elle est effectivement parlée – ou écrite –, sans qu'on lui épargne rien des subtilités de l'énoncé. Cette qualité, assez rare pour être signalée, ne peut qu'ajouter à la crédibilité de l'analyse.

Ces exemples sont bien présentés. Quoique l'orthographe prônée par l'Académie Tahitienne ne soit pas suivie par tous les Tahitiens, le lecteur linguiste ne peut qu'approuver le choix de représenter systématiquement la longueur vocalique par un

macron, et la glottale par une apostrophe. Les traductions sont à la fois éclairantes et lisibles.

Nous finirons par quelques remarques à propos des traductions mot-à-mot dans les exemples. Chaque fois qu'elles sont présentes (ce n'est pas toujours le cas, ce qui gêne la lecture en § 4.1.1, § 5.3.1, § 5.4...), ces gloses sont précises, agréablement techniques, syntaxiquement éclairantes. La multiplicité des traductions pour un même mot ne paraît pas toujours indispensable (ex. *'ohipa* 'chose / affaire / action / travail', *reira* 'LOC[atif] / ANA[phore]'...), mais la préface s'en excuse à l'avance ; son principal inconvénient est peut-être de cacher au lecteur la grande labilité catégorielle des lexèmes tahitiens, sur laquelle les auteurs insistent par ailleurs (ex. *parau* glosé 'parler / dire / parole / nouvelle / papier' ; *maita'i* 'bon / être.bon / bien'...). Cette variété des traductions était en partie inévitable. À d'autres pages, certaines gloses morphologiques sont clairement dues à des erreurs, non recensées dans l'erratum fourni par l'éditeur : pour ne citer qu'un exemple, le morphème plurifonctionnel *i* se trouve glosé à tort 'préposition' PP en (17.11) p. 187, ou même 'article' ART en (7.29) p. 75, (12.42) p. 129, (12.172) p. 150, alors qu'il s'agit à chaque fois de l'aspectuel accompli ; ces fautes mineures seront probablement corrigées dans une prochaine édition.

Autre remarque concernant les traductions juxtalinéaires : de nombreux morphèmes sont rendus par des gloses morphologiques, là où l'usage (reflété, notamment, dans les recommandations d'Eurotyp) préfère les traductions sémantiques. Le cas le plus fréquent est celui des neuf aspectuels, qui ne sont jamais identifiés autrement, au fil des énoncés, que par le label générique ASP ; c'est alors au lecteur d'aller retrouver de lui-même, p. 27 ou 205, la glose sémantique (*e* inaccompli, *i* accompli, *'ua* parfait, *'ia* subjonctif...) qu'il s'attendait à trouver dans l'exemple lui-même. Certes, on peut comprendre le souci des auteurs, de ne pas avoir voulu réduire à une étiquette simpliste (ex. "subjonctif") des morphèmes aux significations protéiformes ; mais le public linguiste a l'habitude de ces gloses sémantiques, si approximatives soient-elles, dans la mesure où elles aident à la lecture des exemples. Il s'agit là en partie d'une question de préférence personnelle, et chaque option présente ses avantages.

Parmi les divers ouvrages publiés sur le tahitien depuis Davies en 1823, cette *Structure de la langue tahitienne* restera probablement une grammaire de référence. Comme l'expliquent les auteurs eux-mêmes, il s'agit en effet de "la première description scientifique des principales articulations de la structure de la langue tahitienne" qui soit "conforme aux exigences de la linguistique moderne". Son plan original et précis, ses analyses cohérentes et rigoureuses, sa clarté d'exposition, en font un outil de premier plan pour le linguiste désireux de connaître la morphosyntaxe d'une langue encore trop mal connue. Et même si l'interprétation sémantique ne fournit pas toujours les réponses aux questions que le lecteur se pose, la richesse des données lui permet du moins de formuler ses propres hypothèses, et l'incite à aller plus loin dans ses lectures et ses découvertes. En un mot, disons la vérité, car elle est flatteuse pour les deux auteurs : cette grammaire dépayssante donne l'envie d'apprendre le tahitien.

Alexandre FRANÇOIS
LACITO-CNRS